

Relevé de décisions

Réunion de la Conférence des présidents des sections de la Région Europe de l'APF
Sous la présidence de Mme Anne LAMBELIN, Déléguée régionale Europe de l'APF
Varsovie (Pologne), 12 au 14 avril 2026

La Conférence des présidents de la Région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réunie à Varsovie (Pologne) le 13 avril 2026, a :

1. **ADOPTÉ** l'ordre du jour de la séance ;
2. **ENTENDU** le rapport d'activités du Président de la section polonaise de l'APF, M. Kazimierz Michał UJAZDOWSKI ;
3. **AUDITIONNÉ** Mme Katarzyna KUBUJ et le Major Général M. Philippe BOUTINAUD, respectivement sur les thèmes suivants : « *les Parlements nationaux dans l'Union européenne – le bilan et les projets de réformes* » et « *le rôle des Parlements dans l'élaboration de la politique de sécurité et les enjeux liés à l'augmentation des dépenses militaires des États* » ; **DÉBATTU** de ces présentations ;
4. **ENTENDU** la communication de la Déléguée régionale Europe, Mme Anne LAMBELIN, portant sur la mission diplomatique en vue d'une adhésion du Parlement italien ; **VALIDÉ**, exceptionnellement, la prise en charge des frais de cette mission par la Région Europe de l'APF ;
PRIS ACTE de l'organisation du prochain Parlement régional francophone des jeunes en 2027, en amont de la 52^e Session de l'APF qui se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ; **DÉCIDÉ** d'allouer un montant maximum de 20.000 euros à cette action jeunesse de l'APF- Région Europe ;
INFORMÉ de la vacance d'un poste au Bureau de l'APF dévolu à la Région Europe pour la législature 2026-2028, prenant effet à la suite de la 51^e Session jusqu'au terme de la 53^e Session de l'APF ; **DÉCIDÉ** à la majorité des membres présents d'attribuer ce poste à la section d'Andorre ;
5. **ADOPTÉ** le programme d'action de coopération 2026-2027 au bénéfice des sections hongroise, lituanienne, moldave et monténégrine de l'APF, pour un montant maximum de 5.000 euros chacune ;

6. **ARRÊTÉ** les comptes de l'exercice au 31 décembre 2025 et **DONNÉ QUITUS** aux vérificateurs aux comptes ; **DÉCIDÉ** de différer l'appel à cotisation de la Région Europe à 2027 ;
7. **ENTENDU** l'intervention de la Présidente de la section belge concernant le programme de la 38^e Assemblée régionale Europe ; **ADOPTÉ** les propositions de thématiques ; **VISIONNÉ** la vidéo promotionnelle de la 38^e Assemblée régionale Europe qui se tiendra à Bruxelles, du 18 au 20 novembre 2026 ;
8. **PRIS CONNAISSANCE** de la lettre du Président du Conseil de la Vallée d'Aoste posant la candidature de sa section pour accueillir la prochaine Conférence des présidents ; **DÉCIDÉ** d'organiser la prochaine Conférence des présidents des sections de la Région Europe en Vallée d'Aoste, au premier semestre de 2027. **ENTENDU** la proposition de la section catalane d'organiser la CPRE, au premier semestre de 2028.

